



Objet : Demande d'intervention dans le cadre du projet « Agir pour l'accueil occasionnel »

Action concernée : **FORMATION : S'ancrer au maillage territorial, se faire connaître et concrétiser des partenariats.**

Je me permets d'entrer en contact avec vous pour une demande d'intervention dans le cadre du projet « Agir pour l'accueil occasionnel » porté conjointement par l'ACEPP Sud-Ouest et la ville de Bègles. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après toutes les informations concernant cette demande.

Le contexte :

L'objectif de ce projet est de permettre en premier lieu une réflexion sur l'accueil occasionnel et ce qui en fait la qualité, puis, dans un second temps de permettre l'émergence de projets spécifiquement adaptés à leur ancrage territorial. Il a pour vocation de s'adresser à tous les professionnels petite enfance intervenant dans les structures d'accueil en leur donnant les outils nécessaires pour créer de nouveaux projets, aller vers les familles et proposer des projets adaptés aux besoins spécifiques de leur territoire. Il se décline en 4 grands axes :

- Axe 1 : Répondre aux besoins des familles d'un territoire spécifique
- Axe 2 : Redéfinir collectivement ce qu'est l'accueil occasionnel
- Axe 3 : Travailler autour de l'accueil, adapter ses pratiques d'adaptation/familiarisation à l'accueil occasionnel
- Axe 4 : Permettre l'émergence de projets concrets

Plus spécifiquement, l'ensemble des actions menées dans le cadre de l'axe 1 auront les objectifs suivants :

- Comment améliorer la connaissance du territoire d'implantation pour pouvoir adapter sa réponse aux besoins familiaux ?
- Réinterroger les modalités de collaboration avec les guichets uniques pour s'adapter à la réalité du territoire tout en préservant une étroite et indispensable collaboration avec les collectivités territoriales ;
- Comment s'ouvrir au quartier et être intégré au schéma familial lorsqu'un besoin d'accueil arrive ; se faire connaître et reconnaître des habitants ?
- Comment s'intégrer à, ou faire naître, une dynamique partenariale dans un territoire donné ?

Concernant l'axe 1 nous souhaitons mettre en place une formation à destination des bénévoles associatifs, personnel de directions d'EAJE et salarié·e·s travaillant auprès des enfants et des familles.

Cette formation aurait pour titre : S'ancrer au maillage territorial, se faire connaître et concrétiser des partenariats. Possibilité d'évolution en fonction des propositions d'intervention, à co-construire.

Toutes ces actions ont pour objectif final de favoriser le développement de l'accueil occasionnel¹ sur les territoires d'implantation des structures.

¹ L'accueil occasionnel en crèche est un mode de garde ponctuel, flexible, avec ou sans réservation, qui permet aux parents de confier leur enfant de manière non régulière. Il se différencie de l'accueil régulier en crèche où l'enfant est accueilli à des jours et horaires fixes sur une période définie.

Cadre de l'appel à candidatures

1. Obligations réglementaires

Disposer d'un n° SIRET ou d'un n° de déclaration d'activité d'organisme de formation à jour ainsi que les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles liées à son activité, en cas de contrôle.

2. Moyens matériels

La formation sera organisée dans une salle mise à disposition par notre organisme :

- Soit dans nos locaux au 48 Rue Ferdinand Buisson, 33130 Bègles

La salle dispose : d'un vidéoprojecteur et câble HDMI, d'un paper bord et markers, de fournitures diverses pour les animations tels que feutres, post-it, etc.

⚠ Il n'y a pas d'adaptateur Apple.



- Soit dans une salle réservée par nos soins et disposant des mêmes équipements.

3. Conditions financières

Dans le cadre de votre réponse à cet appel à candidatures sur un ou plusieurs lots de formation, nous vous demandons de produire un devis par action qui devra détailler et faire apparaître distinctement :

- Les coûts pédagogiques,
- Les frais annexes formateur·rice : restauration, hébergement, déplacement

4. Modalité de gestion administrative

Pour tout prestataire retenu qui ne disposerait pas de la labellisation Qualiopi, l'ACEPP SO, enverra un contrat de prestations de service reprenant les engagements et modalités de gestion de la formation.

En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, l'ACEPP SO portera la formation et se chargera de produire tous les documents administratifs à renseigner tout au long de la formation dans le cadre de cette certification :

- Logistique de la formation
- Recueil des attentes des stagiaires
- Evaluation des compétences
- Questionnaire de satisfaction « à chaud » des stagiaires
- Questionnaire d'évaluation de fin de formation par le ou la formateur·rice
- Questionnaire d'évaluation de la formation à 3 mois
- Le Certificat de réalisation et l'attestation de formation

Le règlement de chaque formation au prestataire sélectionné se fera dans le mois qui suit la transmission de tous les documents accompagnés de la facture de la prestation.

Pour tout prestataire disposant de la labellisation Qualiopi, possibilité de porter l'action de manière autonome, l'ACEPP So vous accompagnera dans les procédures de prise en charge de notre OPCO Uniformation.

Portage sous forme d'ACT : pour en savoir plus sur les particularités du portage sous forme d'Action Collective Territoriale, [consulter cette page sur le site de la CPNEF](#)

5. Critères de sélection du prestataire

Les candidatures seront examinées par une commission Formation à partir des renseignements demandés :

- Le respect du cahier des charges et la cohérence avec les finalités de l'action
- La qualité du contenu pédagogique de la formation
- Les modalités pédagogiques utilisées
- Les références des intervenant·e·s
- Le coût de formation

Cahier des charges :

Objectifs de l'action :

- Comprendre la logique spécifique et les enjeux d'un partenariat
- Identifier les réseaux pertinents
- Savoir développer et entretenir efficacement un réseau de partenaires dans le cadre de la Petite Enfance
- Formaliser le partenariat et fidéliser la relation
- Comment être connu et reconnu des partenaires et du public cible

Public Visé :

- Bénévoles, directions et salarié·e·s d'établissement d'accueil du jeune enfant associatif de Gironde et ou adhérent à l'Acepp Sud-Ouest
- Directions et salarié·e·s d'établissement d'accueil du jeune enfant municipaux de Gironde

Les thèmes à aborder :

- Qu'est-ce qu'un réseau de partenaires ? Quelle(s) plus-value(s) pour la structure ? pour le territoire concerné ?
- Identifier le ou les cibles pour un partenariat efficace
- Définir sa stratégie de réseau
- Maîtriser les techniques de prise de contact
- Avoir une méthodologie de partenariat
- Formaliser le partenariat et instaurer une relation pérenne
- Identifier les canaux de communication pertinent et les actions possibles pour faire connaître, valoriser et rendre attractif les services proposés

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques
- Échanges entre participants sur des outils ou modes de collaboration
- Utilisation de méthodes participatives (jeux de rôle, etc.)

Nombre de sessions :

Deux sessions regroupant de 8 à 14 participants

Période et horaires :

Octobre 2024, amplitude horaire possible : de 9h à 17h avec pause méridienne

Durée de la formation :

2 jours ou 14 heures

Procédure de réponse :

Vous pouvez nous adresser votre proposition sur cette action de formation pour **le 5 juillet 2024 au plus tard.**

Votre dossier devra comporter :

- Le déroulé pédagogique ou un programme détaillé (cf trame en P.J)
- L'annexe financière détaillant vos coûts pédagogiques ainsi que tous frais annexes de formateur·rice (déplacement, restauration et hébergement)
- Une proposition de date durant le mois d'octobre 2024 pour les deux sessions
- Le CV du ou des formateur·rice·s

Votre dossier doit nous être transmis en version électronique à animation-accompagnement@acepp-so.fr

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Aurélien GRIMAUD, chargé d'animation du réseau et accompagnement
Acepp Sud-Ouest – 48 rue Ferdinand Buisson, 33130 Bègles
Tél : 06 21 41 56 44 Courriel : animation-accompagnement@acepp-so.fr

Bien cordialement,

Aurélien GRIMAUD
Pôle Animation du Réseau
Acepp Sud-Ouest